

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2016**

OBJET
22 – INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017/2018

N° 2016-12-22
NOMENCLATURE : 8/1/5

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux décembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

**Magali LEMASSON donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BLANCHARD**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

Projection des effectifs pour la prochaine rentrée en tenant compte du nouveau périmètre scolaire :

Secteur Nord :

	2016/2017	2017/2018	Seuil ouverture
Ecole la Chesnaie	178	191	192
Ecole Alexandre Vincent	257	266	280

Secteur Sud : Joseph Fraud

	2016/2017	2017/2018	Seuil ouverture
Maternelle	110	118	128
Elémentaire	190	199	196

Selon cette projection, l'école de la Chesnaie est à 1 élève de l'ouverture de classe à la rentrée 2017, et l'école Joseph-Fraud élémentaire, avec 3 élèves au-dessus du seuil sera en ouverture.

Accusé de réception en préfecture
044 214402094-20161212-2016-12-12-DE22-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016

C'est dans ce contexte et afin d'éviter l'ouverture de classe à l'école Joseph-Fraud, établissement qui sera en travaux en 2017, qu'il convient de renouveler pour l'année 2017/2018 la mesure dérogatoire au périmètre scolaire décidée en conseil municipal du 24 mars 2016 ; mesure qui prévoit de diriger les inscriptions en élémentaire des nouvelles familles vers l'école Alexandre-Vincent (et la Chesnaie en cas de fratrie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 Voix pour et 6 Voix contre, décide :

- DE VALIDER le renouvellement de la mesure dérogatoire au périmètre scolaire pour l'année scolaire 2017/2018.

Pour extrait conforme,

Le 12 décembre 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20161212-2016-12-12-DE22-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016